

# MULTI

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	0
	Santé		Risques d'incendie	4
	Réactivité		Réactivité	0
<b>Danger spécifique</b>				
Vêtement de protection	Aucun requis			
Apparence	AVERTISSEMENT: INFLAMMABLE. CONTENU SOUS PRESSION. Blanc cassé. Aérosol. Voir la Section 9.			

Section 1. Identification du produit et de la compagnie					
Nom du produit	<b>MULTI</b>			Code	4390
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit d'entretien des meubles.			PMS#	453307
FTSS#	114390006			Date de validation	2/1/2005
Siège social aux É.U.  JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiverse.com	<b>Siège social au Canada</b>  JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131			Date d'impression	2/1/2005
				Remplace	1/3/2002
				En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Butane	106-97-8	1-5	TWA: 1900 (mg/m <sup>3</sup> ) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1900 (mg/m <sup>3</sup> ) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Silicones	63148-62-9	1-5	Non disponible.	CUTANÉE (DL50): Aiguë: 19400 mg/kg [Lapin].
Propane	74-98-6	1-5	TWA: 1800 (mg/m <sup>3</sup> ) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 4508 (mg/m <sup>3</sup> ) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Isobutane	75-28-5	1-5	Non disponible.	VAPEUR (CL50): Aiguë: 0.0057 ppm 0.25 heures [Rat].
Dissolvant d'hydrocarbure isoparaffinique	64742-48-9	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Sans Objet.

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Contact avec les yeux. Inhalation. Contact avec la peau
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Inconnu.
Peau	Inconnu.
Inhalation	Inconnu.
Ingestion	Inconnu.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Inconnu.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### Section 4. Premiers soins

**Contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau courante.  
**Contact avec la peau** Rincer abondamment à l'eau courante.  
**Inhalation** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.  
**Ingestion** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.  
**Notes au physicien** Sans objet.

#### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Inflammabilité du produit** NFPA 30B Niveau 1 – Aérosol.  
**Points d'éclair** <-7°C (propellant).  
**Produits de la combustion** Inconnu.  
**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées..  
**Vêtements de protection (feu)** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
**Special Remarks on Fire and Explosion Hazards** Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante.

#### Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

**Précautions personnelles** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
**Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage** Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites.

#### Section 7. Manipulation et entreposage

**Manutention** Utiliser de bonnes pratiques hygiéniques pendant l'emploi de ce produit. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.  
**Entreposage** Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

#### Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

**Contrôles d'ingénierie** Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.  
**Protection personnelle**  
**Yeux** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.  
**Mains** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.  
**Respiratoire** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.  
**Pieds** Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.  
**Corps** Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Aérosol.)
Odeur	Caractéristique.
Couleur	Blanc cassé.
Gravité Spécifique	0.9
Solubilité dans l'eau	Complète.

### Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

### Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

### Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

### Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Si disponible, recycler l'aérosol vide au centre de recyclage de produits en acier le plus proche. Utiliser l'emballage ou le donner à quelqu'un pouvant l'utiliser. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

### Section 14. Renseignements sur l'expédition

#### Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
Groupe de Conditionnement	

#### TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	
Groupe de Conditionnement	

### Section 15. Information réglementaire

**Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.**

Réglementation des É.-U.

**Federal** CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Butane  
CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Propane, Isobutane, Butane  
CERCLA : Substances dangereuses.: Propane, Isobutane

**état** New Jersey: Propane, Isobutane, Butane  
Massachusetts - Liste des déversements: Propane, Isobutane, Butane  
Massachusetts RTK: Propane, Isobutane, Butane  
Pennsylvanie RTK: Propane, Isobutane, Butane

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

Règlements canadiens

**SIMDUT Classification** Classe A: Gaz comprimé.  
Classe B-5: Aérosol inflammable.

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA). Tous les ingrédients sont sur la liste DSL.

### Section 16. Renseignements supplémentaires

**Autres considérations spéciales** Non disponible.

**Version** 2.01

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*